

Le Nouvelliste

26.09.2019, ATS

Conseil national : le moratoire sur le glyphosate a été rejeté par 119 voix contre 59

Le Conseil national a refusé une motion du groupe des Verts pour la suspension jusqu'en 2022 du glyphosate en Suisse. Un second texte a été rejeté. Il s'agit du postulat de la Verts bâloise Maya Graf pour une interdiction de l'usage des pesticides dans les régions d'estivages.

Il n'y aura pas de moratoire jusqu'en 2022 sur le glyphosate en Suisse. Le Conseil national a refusé par 119 voix contre 59 une motion du groupe des Verts en ce sens.

Cet herbicide controversé sera interdit complètement en Allemagne dès 2024, a rappelé Balthasar Glättli (Verts/ZH). Si la recherche scientifique est encore partagée sur la question, plusieurs instituts internationaux ont mis en avant de possibles risques.

Le Centre international de recherche sur le cancer avait notamment classifié le glyphosate dans la catégorie des «cancérogènes probables» pour l'homme. Devant le «sérieux de la question», les Verts demandaient au Conseil fédéral d'appliquer le principe de précaution.

Le glyphosate ne représente pas de risque pour la santé humaine lorsqu'il est utilisé conformément aux prescriptions, lui a répondu le conseiller fédéral Guy Parmelin. Plusieurs études en ont fait la preuve. En l'état actuel, il n'y a pas de raison d'interdire le glyphosate, a-t-il souligné.

Le Conseil national a également refusé par 115 voix contre 61 un postulat de Maya Graf (Verts/BL) demandant au Conseil fédéral d'examiner une interdiction d'utiliser des pesticides dans la région d'estivage. Une interdiction générale restreindrait les possibilités de lutte contre les plantes qui posent problème dans ces zones, a affirmé M. Parmelin. L'utilisation d'herbicides y est déjà fortement limitée.